



Région  
Hauts-de-France

Jeudi 27 février 2020

# Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régionale du label  
aux communes proposées à la 1<sup>ère</sup> « Fleur »



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Rayonnez

HAUT & FORT

HAUTS-DE-FRANCE

Mission Attractivité

Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

# UN PEU D'HISTOIRE...



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



UN PEU  
D'HISTOIRE...

- . Créé en 1959 par le ministère en charge du tourisme, le label avait pour objectif de promouvoir l'accueil touristique des communes grâce au fleurissement autour d'un slogan « *Fleurir c'est accueillir* ».
- . Alors que le concours est à l'origine piloté directement par les services de l'État, la coordination nationale est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisé Conseil National des Villes et Villages Fleuris lors d'une réforme statutaire en 2001.

# UN LABEL QUI A ÉVOLUÉ

*Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France – 27/02/2020*



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



UN LABEL QUI A  
ÉVOLUÉ

## **Aujourd'hui, c'est un label au service de la qualité de vie dans les communes**

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

# UN LABEL AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LES COMMUNES



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

AU SERVICE DE LA  
QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

# UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 900 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 257 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

**UNE DÉMARCHE DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE QUI  
S'INSCRIT DANS LE  
PROJET REV3 DE LA  
RÉGION HAUTS-DE-  
FRANCE**



**Villes et Villages Fleuris**

**LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE**

# Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

## LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le  
volet Social

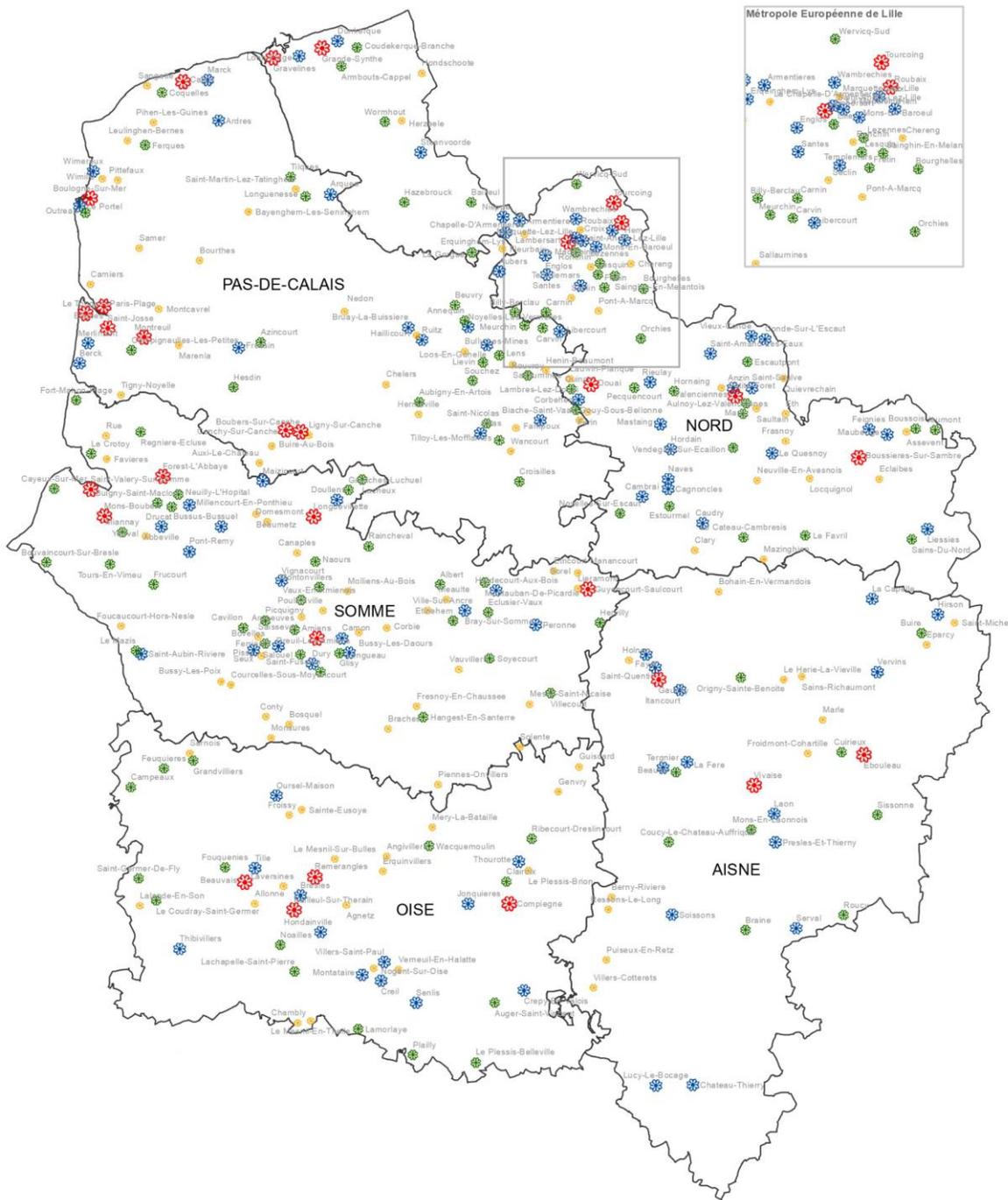
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le  
volet Economique

. Renforcer la qualité  
environnementale

d'accompagnement sur le volet  
Environnemental



# 335

## Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France



### Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

#### Communes labellisées

-  1 fleur
-  2 fleurs
-  3 fleurs
-  4 fleurs

# ORGANISATION DE LA DEMARCHE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



## COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National



## LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Nord, du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label



## LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accèsion à la 1<sup>ère</sup> Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accèsion à la 4<sup>ème</sup> Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées



## L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)



## LES PRIX RÉGIONAUX



### Prix de Fleurissement des Jardins Familiaux Collectifs

Ce prix récompense une commune ayant réalisé une politique remarquable de jardins familiaux collectifs fleuris et accessibles dans des conditions appropriées au public (organisation de journées portes ouvertes, visites, animations, etc...).



### Prix de l'Arbre

Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré.



### Prix du Jardin en Herbe

Ce prix est réservé aux écoles. Il récompense les réalisations exemplaires relatives au fleurissement et à la création de jardins potagers



## LE PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le prix de la participation citoyenne est organisé conjointement par les Jurys Régional et Départementaux.

Il est ouvert à toute commune des Hauts-de-France labellisée ou inscrite dans la démarche de labellisation.

La participation citoyenne doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.

Toutes ces démarches doivent s'inscrire dans une démarche de préservation environnementale. L'implication intergénérationnelle ou des enfants dans ces démarches sera un atout.



## LES GRANDES ÉTAPES AVANT LE PASSAGE DU JURY

### 1. Dossier Technique (début avril) :

Envoi du dossier technique de candidature en format papier à toutes les communes concernées. Ce dossier est à nous retourner complété avant la fin du mois. Il sera ensuite envoyé aux jurés qui visiteront la commune pour qu'ils aient une première approche.

### 2. Données relatives au passage dans les communes (mi-mai) :

Envoi des courriers aux communes pour les avertir de la date, de l'heure de passage ainsi que de la durée de la visite du jury. La tournée s'effectue de fin juin à mi-septembre.

### 3. Dossier de présentation de la commune (pour le passage du jury) :

Ce dossier est à réaliser par la commune. Il doit contenir des explications et des illustrations et être structuré selon l'ensemble des critères d'évaluation de la grille du label. Un exemplaire est à remettre à chaque juré le jour de la visite.



## LES GRANDES ÉTAPES APRES LE PASSAGE DU JURY

### 1. Débriefing de la visite :

Les jurés remettent leurs impressions en fonction des critères de la grille d'évaluation et leurs conseils à la chargée de mission du CRTC. Cela lui permettra de rédiger les commentaires qui vous seront envoyés courant février de l'année suivante.

### 2. Délibérations :

2 jours de délibérations sont prévus fin octobre.

### 3. Palmarès officiel :

Une fois les délibérations terminées, les résultats seront envoyés à toutes les communes.

### 4. Remise des prix régionale des Villes et Villages Fleuris :

Une cérémonie de remise des prix est organisée chaque fin d'année. Cette année, elle aura lieu à Compiègne le 1er décembre 2020.



## LES VISITES DE CONTRÔLE

### Sauf cas particuliers :

- La commune proposée à la 1ère Fleur n'est pas tout à fait prête à recevoir le label « 1 Fleur »
- La commune a reçu un avertissement
- La commune est proposée à la 4<sup>ème</sup> Fleur (Visite de courtoisie)
- Le jury veut revoir une commune
- La commune estime qu'elle a tous les atouts pour obtenir un niveau supérieur avant l'échéance de contrôle des 3 ans. (demande possible 1 seule fois)

**1**  
année / **3**

**Afin de mieux accompagner les communes qui ont obtenu le label « 1 Fleur », le jury visitera la commune 2 ans après l'attribution du label.**



## DEMANDE DE REPORT DE VISITE

Sauf exception, les **demandes de report de visite ne sont pas acceptées** par le jury.

Et ce quel que soit le motif invoqué comme par exemple des petits travaux ou des congés.

Les gros travaux comme la réhabilitation d'un centre ville peuvent donner lieu à un report éventuel de visite l'année suivante.

# UN JURY RÉGIONAL COMPÉTENT



**Villes et Villages Fleuris**

**LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE**



## LE JURY RÉGIONAL : SON RÔLE, SES MISSIONS

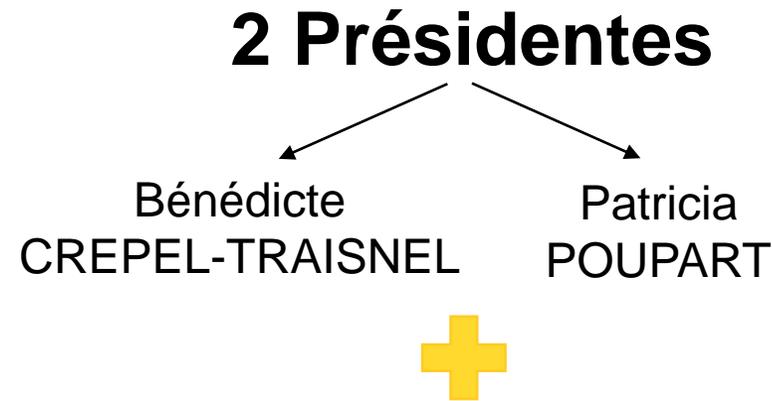
**PLUS DE  
35 JURÉS  
AU SERVICE  
DU LABEL EN  
HAUTS-DE-FRANCE**

Le Jury régional de fleurissement établit ses évaluations dans le cadre de la mission qui est définie par le règlement du label.

Son rôle est d'accompagner une commune dans la démarche de labellisation et de l'aider à progresser en tenant compte des caractéristiques identitaires du territoire communal.



## LE JURY REGIONAL : SA COMPOSITION 2020



**EXPERTISE  
&  
TRANSVERSALITÉ**

Des responsables ou directeurs de services « espaces-verts » et « cadre de vie » de communes « 4 Fleurs »

Des représentants des CAUE(S) des 5 départements

Un représentant de la Société d'Arboriculture

Des chargés de missions pour le volet environnemental

Des représentants des CPIE(S)

Des bénévoles ayant travaillé dans différents services techniques, espaces-verts ou environnement

# LA GRILLE D'ÉVALUATION



**Villes et Villages Fleuris**

**LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE**



## Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

**63 CRITÈRES**  
**RÉPARTIS**  
**EN 6 CATÉGORIES**

1. La Démarche de valorisation
2. L'Animation et la promotion de la démarche
3. Le patrimoine végétal et le fleurissement
4. La gestion environnementale et la qualité de l'espace public
5. L'analyse par espace
6. La visite du Jury



## Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle est constituée de 5 éléments :

1. 63 critères répartis en 6 catégories
2. Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) estimée par le jury pour chacun des critères
3. Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label pour chaque critère
4. Des critères spécifiques selon la taille et les caractéristiques de la commune
5. Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes

Label Villes et Villages Fleuris		GRILLE D'ÉVALUATION				commentaires
1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION	inexistant	initié	réalisé	conforté	5	
<b>Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire</b>						
Connaissance et prise en compte des exigences du label			0/00	000/0000		
Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)			00/000	0000		
<b>Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement</b>						
Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion			00/000	0000		
Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement			00/000	0000		
Présence du végétal toute l'année			0/00	000	0000	
<b>Stratégie de gestion</b>						
Présence et cohérence de modes de gestion			00	000	0000	
Pertinence de la gestion en fonction des lieux			00	000/0000		
2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires	
<b>Actions vers la population</b>						
Information			00	00/000	0000	
Concertation			0/00	000	0000	
Animation			0/00	000/0000		
Promotion du label			00	000	0000	
<b>Actions vers les touristes</b>						
Information / animation			0/00	000/0000		
Promotion du label			00	000	0000	
<b>Actions vers les services municipaux</b>						
Information / concertation / coproduction			00	00/000	0000	
<b>Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public</b>						
Information / concertation / coproduction			00	000/0000		



## Et pour accéder à la 1<sup>ère</sup> Fleur :

La commune doit répondre à un nombre de critères initiés ou réalisés dans les 6 catégories.

⇒ Ce qui correspond à environ 36 critères sur 63

Néanmoins, même si la commune ne répond pas à ces 36 critères, la décision finale quant à l'attribution de la 1<sup>ère</sup> Fleur revient à l'appréciation du Jury.



## LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

### 1. La démarche de valorisation :

- Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire
- Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement
- Stratégie de gestion

### 2. Animation et promotion de la démarche :

- Actions vers la population
- Actions vers les touristes (critère spécifique)
- Actions vers les services municipaux (critère spécifique)
- Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public (critère spécifique)



## LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

### 3. Patrimoine végétal et fleurissement :

- Arbres
- Arbustes, plantes grimpantes
- Pelouses, prairies, couvre-sols, plantes mellifères/nectarifères
- Fleurissement

### 4. Gestion environnementale et qualité de l'espace public :

- Actions en faveur de la biodiversité
- Actions en faveur des ressources naturelles
- Actions en faveur de la qualité de l'espace public



## LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

### 5. Analyse par espace :

- Les jurés porteront leur regard sur la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune, du centre ou encore des quartiers d'habitation.

Sont également concernés, s'ils existent :

- Les parcs et jardins
- Les abords d'établissements publics
- Les zones d'activités
- Les espaces naturels



## LES CRITÈRES DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

### 6. La visite du jury :

- Présence d'un binôme élu et technicien
- Visite organisée
- Circuit de visite pertinent

# LA VISITE DU JURY

Villes et Villages Fleuris Hauts-de-France – 27/02/2020



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



## ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

- L'organisation de la visite doit permettre au Jury de vérifier sur le terrain les actions réalisées illustrant l'ensemble des critères **dans le temps imparti**, en diversifiant les sites visités (centre-ville, entrées de commune, quartiers d'habitation, jardins, espaces naturels, etc).
- La commune doit utiliser un mode de transport adapté : un véhicule qui puisse contenir à minima les Jurés (5) le technicien et l'élu qui font les commentaires. Il faut éviter que la personne qui échange avec les Jurés conduise le véhicule.



## ORGANISATION DE LA VISITE DU JURY

Le temps de visite imparti comprend :

- La présentation des motivations de l'élu pour obtenir le label, lors de l'accueil en mairie
- La visite de la commune, en prévoyant des temps d'arrêts sur site (1 à 3 arrêts )
- Le temps d'échange éventuel après la visite

# Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LA VISITE  
DU JURY

**LE RÉSEAU  
NATIONAL DES  
VILLES ET  
VILLAGES  
FLEURIS**



**CONSEIL  
NATIONAL  
DES VILLES  
ET VILLAGES  
FLEURIS**





## ADHÉSION CNVVF

### **Communes (selon dotation par habitant AMRF et sur la base de la rémunération des maires) :**

<b>Cat. 1 : de 0 à 499 habitants</b>	<b>50 €</b>
<b>Cat. 2 : de 500 à 999 habitants</b>	<b>90 €</b>
<b>Cat. 3 : de 1 000 à 3 499 habitants</b>	<b>175 €</b>
<b>Cat. 4 : de 3 500 à 9 999 habitants</b>	<b>225 €</b>
<b>Cat. 5 : de 10 000 à 19 999 habitants</b>	<b>350 €</b>
<b>Cat. 6 : de 20 000 à 49 999 habitants</b>	<b>450 €</b>
<b>Cat. 7 : de 50 000 à 79 999 habitants</b>	<b>800 €</b>
<b>Cat. 8 : de 80 000 à 119 000 habitants</b>	<b>1 200 €</b>
<b>Cat. 9 : + de 120 000 habitants</b>	<b>1 500 €</b>

Lorsque la commune obtient sa 1<sup>ère</sup> Fleur, elle devient membre adhérente du réseau National «des Villes et des Villages Fleuris » et doit verser une cotisation au CNVVF.

Le barème de cette cotisation est établie en fonction de la taille de la commune.

# Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LE CNVVF &  
VOUS

LA QUALITÉ DE VIE C'EST ICI !

Notre commune a été  
labellisée par le jury  
des Villes et Villages Fleuris !

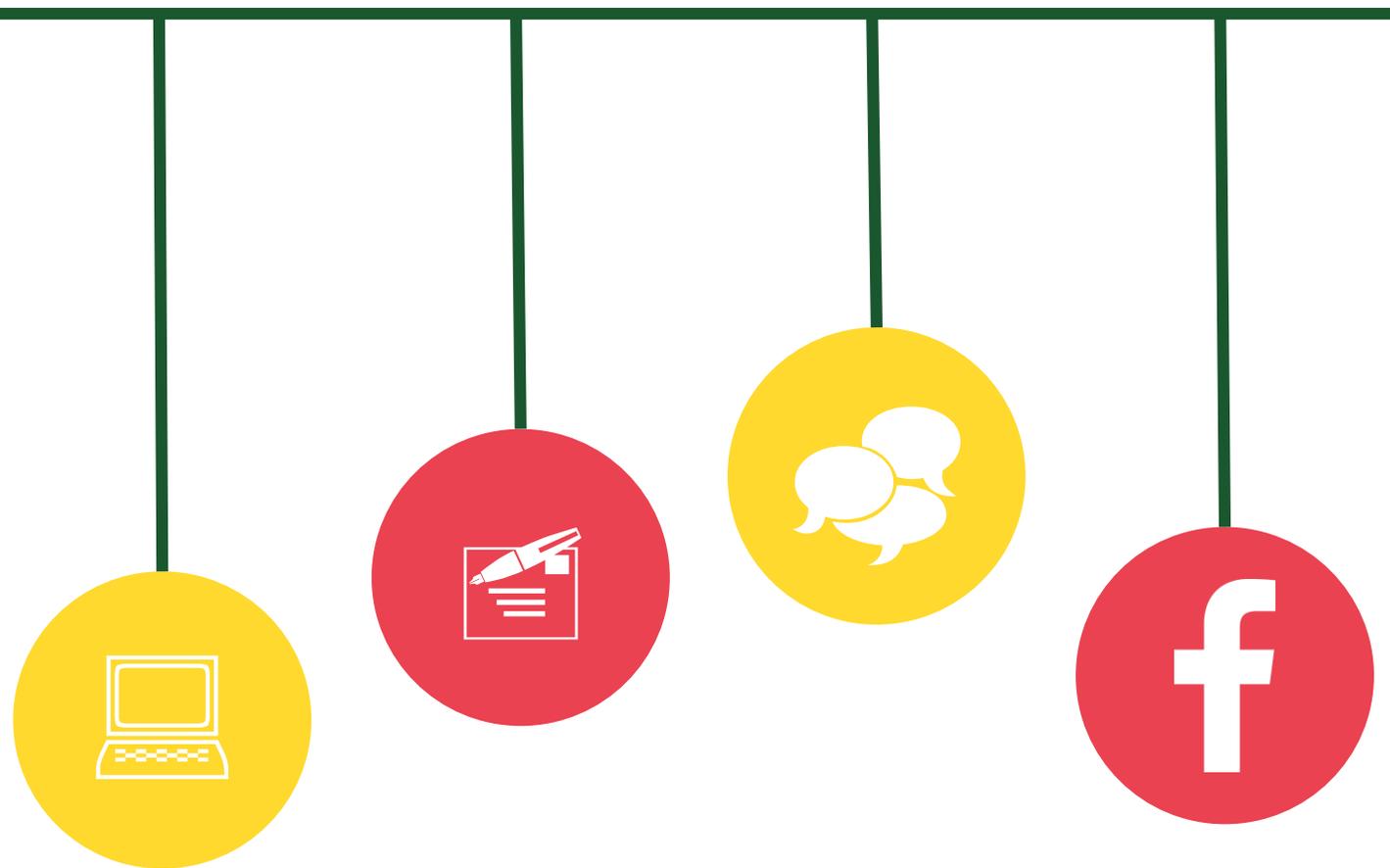


The screenshot shows the website's navigation bar with the logo and menu items: 'Accès réservé', 'Adhérer au Label', 'Qui sommes-nous ?', and 'Nous contacter'. Below the navigation bar, there are links for 'Le Label Villes et Villages Fleuris', 'Palmarès', 'L'organisation du Label', and 'Actualités'. The main content area features a red banner for 'Accès réservé' and two login forms. The left form is titled 'ESPACE RÉSEAU' and the right is 'ESPACE COMMUNES LABELLISÉES'. Both forms have a 'Connexion' header, a text input field with the email 'carole.ruta@hautsdefrancetourisme.cc', a password field with six dots, a 'Mot de passe oublié ?' link, and a 'Se connecter' button. At the bottom, there is a footer with 'Espace presse', 'Newsletter' (with a sign-up field and 'OK' button), 'Informations légales' (with social media icons for Facebook, Instagram, Twitter, YouTube, and LinkedIn), and the CNVVF logo.

Le CNVVF met à la disposition des communes labellisées :

- un code pour accéder à l'espace réservé de leur site
- un kit de communication personnalisable

# LES OUTILS DE COMMUNICATION DU CRTC



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE  
COMMUNICATION

## RESTEZ INFORMÉ !!



### Actualités en région

Connexion à Facebook  
Tweets de @tourisme\_npdc  
S'abonner au flux RSS

Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris



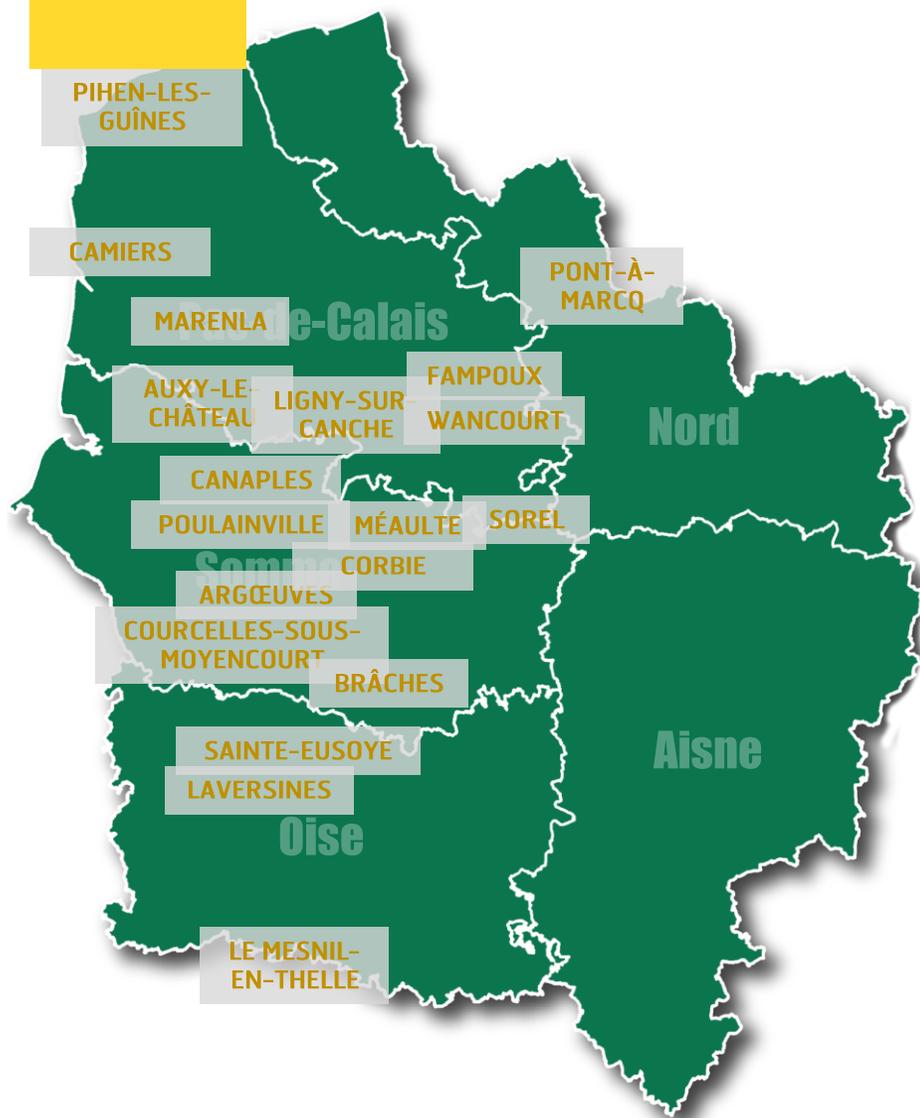
Page Facebook : [Fleurir les Hauts-de-France](#) ↑

# Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES NOUVELLES  
COMMUNES 1  
FLEUR EN 2018



# 19 communes ont obtenu le label « 1 Fleur » en 2018







AUXI-LE-CHÂTEAU < Pas-de-Calais



BRÂCHES < Somme

**ZONE REFUGE**



**PAS DE  
PESTICIDE**





CANAPLES < Somme





CORBIE < Somme



COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT < Somme



Ecole  
Paul VERLAINE



LAVERSINES < Oise



LE MESNIL-EN-THELLE < Oise



LIGNY C.  
CENTRE  
PREVENT

LIGNY-SUR-CANCHE < Pas-de-Calais



MARENLA < Pas-de-Calais



MEAULTE < Somme



PIHEM-LES-GUÎNES < Pas-de-Calais



PONT-À-MARCQ < Nord





SAINTE-EUSOYE < Oise



SOREL < Somme



WANCOURT < Pas-de-Calais

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS...



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

# Merci de votre attention

Vous avez des questions ?  
N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT  
par téléphone : 06 72 80 89 18  
par email : [coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com](mailto:coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com)

Mission Attractivité Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

> Siège social : 3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66

> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84



Mission Attractivité  
Hauts-de-France  
Comité Régional du Tourisme et des Congrès



Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document.  
Toute utilisation faite sans consentement de  
l'auteur est illicite (article L122-4 du Code de la  
propriété intellectuelle).  
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant,  
Stéphane Bouilland, AS Flament,